

PREFET DE L'AIN

PREFECTURE DE L'AIN
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Réf. CessiA432Beynost

N° 16-005

Arrêté

portant cessibilité, au profit de l'Etat (société autoroutes PARIS-RHIN-RHONE, concessionnaire), de terrains nécessaires à la construction de l'autoroute A432, section Les Echets-La Boisse, situés sur le territoire de la commune de BEYNOST.

Le Préfet de l'AIN

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 131-3 à R 132-4 ;

Vu le décret du 6 décembre 2007 publié au journal de la République française du 7 décembre 2007, déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de l'autoroute A 432, section les Echets-La Boisse entre l'autoroute A 46 nord et les autoroutes A 42 et A 432, sur le territoire des communes de Mionnay, Miribel, Tramoyes, Saint Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse, Thil et Niévroz dans le département de l'Ain, et Cailloux-sur-Fontaines dans le département du Rhône, et portant mise en compatibilité des plan locaux d'urbanisme des communes de Mionnay, Miribel, Tramoyes, Saint Maurice de Beynost, Beynost, La Boisse, Thil et Niévroz dans le département de l'Ain et la communauté urbaine de Lyon (commune de Cailloux-sur-Fontaines) dans le département du Rhône ;

Vu le contrat n°2.07.0060 du 12 octobre 2007 confiant au cabinet Morel SA Géomètres-experts DPLG associés, l'ensemble des prestations foncières relatives à l'opération précitée ;

Vu le courrier de la SARL de géomètres-experts Axis-Conseils successeur du cabinet Morel SA en date du 17 juillet 2015 sollicitant, pour le compte de l'Etat (société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, concessionnaire), l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire pour l'acquisition de divers biens immobiliers dans la commune de Beynost, nécessaires à la réalisation du projet précité ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2015 ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire pendant 19 jours consécutifs, du 5 au 23 octobre 2015 inclus, sur le territoire de la commune de BEYNOST ;

Vu les lettres recommandées avec accusé de réception adressées aux propriétaires pour leur notifier l'ouverture de l'enquête parcellaire ;

Vu le certificat du maire de BEYNOST attestant qu'un avis d'enquête a été affiché dans la commune à compter du 25 septembre 2015 et pendant toute la durée de l'enquête ;

Vu le certificat du maire de BEYNOST du 6 novembre 2015 attestant :

- l'affichage des lettres de notification d'enquête adressées aux ayants droits éventuels de MONTAGNEUX Claudine, MONTAGNEUX Jean-Louis, MONTAGNEUX Claude, MONTAGNEUX Claudia veuve TRIGON, FARJAT Jacques, SALLES Georges, SALLES Jean et CIMETIERE Marie-Cécile veuve FARJAT pour leur notifier l'ouverture de l'enquête parcellaire,
- l'affichage de la lettre de notification refusée par TRIGON Viviane divorcée RUFFEZ,
- l'affichage des lettres de notification adressées à ORSET Anne et FARJAT Isabelle qui n'ont pas pu être contactées ;

Vu les résultats de l'enquête parcellaire susvisée et notamment le procès-verbal des opérations et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 23 novembre 2015 ;

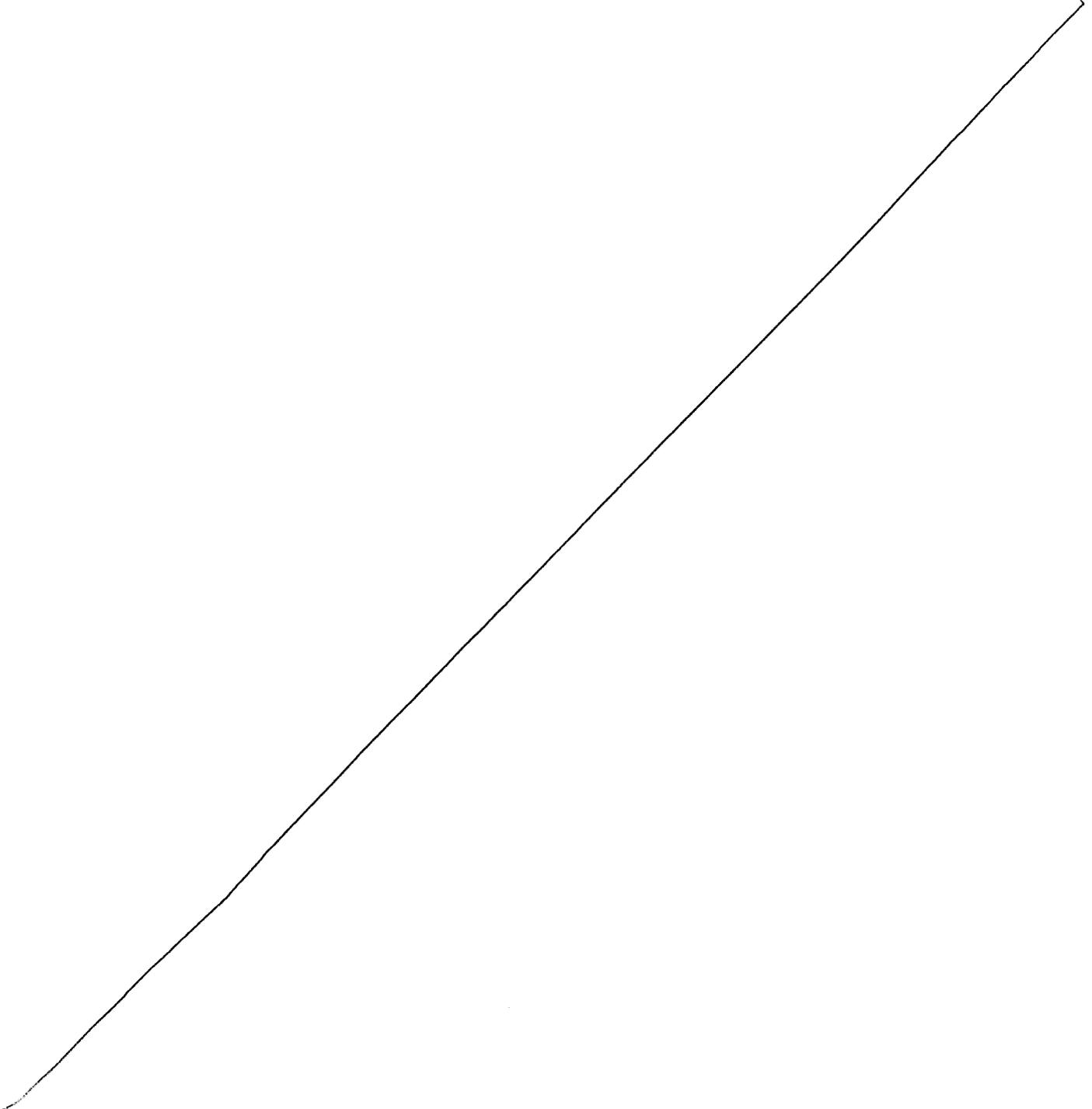
./...

Considérant qu'à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, il convient de prononcer la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation dudit projet ;

Considérant que les préjudices qui seront causés à la suite de cette expropriation donneront lieu au versement d'indemnités fixées dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

- ARRETE -

Article 1er : Sont et demeurent déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit de l'État (société AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE, concessionnaire), conformément au plan et à l'état parcellaire figurant au dossier, les terrains nécessaires aux travaux de réalisation de l'autoroute A 432, section Les Echets-La Boisse, situés sur le territoire de la commune de BEYNOST, désignés aux tableaux ci-après :



Commune de BEYNOST

INDICATIONS CADASTRALES		Nature	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	EMPRISE		HORS EMPRISE		
Section	N°			Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°
AH AH	430 429	Les Miandières Les Miandières	356 49	Mme MONTAGNEUX Claudine née le 27/04/1866 à La Boisse (01) décédée le 31/03/1937 à Beynost (01) M. MONTAGNEUX Jean Louis né le 10/05/1910 à La Boisse (01) décédé le 23/04/1961 à La Boisse (01) M. MONTAGNEUX Claude Marcel né le 16/01/1887 à La Boisse (01) décédé le 09/11/1957 à La Boisse (01) Laisant pour héritiers présumés les indivisaires mentionnés ci-après et tous autres ayant droit éventuels : M. MONTAGNEUX Pierre Jean Joseph époux DUPRAT Madeleine né le 11/07/1936 à La Boisse (01) demeurant 404, Rue Centrale – 01120 LA BOISSE Mme MONTAGNEUX Jeanne Marguerite née le 20/02/1938 à La Boisse (01) demeurant 697, Rue des Ecoles – 01120 LA BOISSE Mme MONTAGNEUX Jeannine Eugénie épouse MORANDAT Gérard, Joseph Jean, retraitée, née le 28/05/1941 à La Boisse (01) demeurant 5, Route de Jons – 01120 DAGNEUX Mme MONTAGNEUX Josette Claudine épouse PODDA Jacky née le 03/12/1945 à La Boisse (01) demeurant 63, Grande Impasse – 01120 LA BOISSE	356 49	AH 430 AH 429	0 0	

					<p>Mme TRIGON Viviane Isabelle divorcée RUFFEZ Jean-Pierre née le 29/12/1955 à Lagnieu (01) demeurant Les Granges – 01470 MONTAGNIEU</p> <p>Mme MONTAGNEUX Claudia Marie Perroline veuve TRIGON Maurice née le 09/05/1913 à La Boisse (01) décédée le 20/10/2010 à Montluel (01)</p> <p>Laissant pour héritiers présumés les indivisaires mentionnés ci-après et tous autres ayant droit éventuels :</p> <p>Mme TRIGON Anne Marie épouse MOLERON Marcel, retraitée, née le 03/12/1943 à La Boisse (01) demeurant 670, Rue du Faubourg – 01120 LA BOISSE</p> <p>M. TRIGON André Louis divorcé GUERIN Marie-Claude, retraité né le 22/05/1945 – La Boisse (01) demeurant 618, Rue du Faubourg – 01120 LA BOISSE</p>	<p>376</p>	<p>AH 418</p>	<p>0</p>
<p>AH</p>	<p>418</p>	<p>Les Miandières</p>	<p>376</p>	<p>Taillis</p>	<p>Mme DÉVIGNE Henriette Ursule veuve DURAND Adrien Jean née le 23/04/1927 à Lyon 4^{ème} (69) demeurant Résidence le Verger 13 – 6, Rue Jacques Brel – 69740 GENAS</p> <p>M. DÉVIGNE Pierre épouse BESSON Renée, Micheline, retraité, né le 23/07/1928 à Lyon 4^{ème} (69) demeurant Résidence les Vergers – 14, Clos Ballet – 01800 MEXIMIEUX</p> <p>M. JOBERD Franck Henri Marie Gérard pacsé avec COMBE Sylviane, Marie, Christine, expert comptable, né le 03/07/1960 à Lyon 3^{ème} (69) demeurant 80, Route de Genève – 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST</p> <p>Mme JOBARD Anne Pierre Marie Christine épouse ORSET Jean-Luc née le 14/05/1963 à Lyon 3^{ème} (69) demeurant Varey – 01640 SAINT-JEAN-LE-VIEUX</p>	<p>376</p>	<p>AH 418</p>	<p>0</p>

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans le même délai.

Article 3 : - la secrétaire générale de la préfecture,
- le directeur de la société AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE,
- la S.A.R.L. Axis-Conseils,
- le maire de BEYNOST,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'AIN et copie adressée :

- au directeur départemental des territoires,
- au directeur départemental des finances publiques.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 21 janvier 2016

Le préfet,
pour le préfet,
la secrétaire générale,

signé : Caroline GADOU